

# Conseil économique et social

Distr. générale 24 juillet 2018 Français Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-quatorzième session Genève, 8-12 octobre 2018 Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire **Propositions d'amendements à l'ATP :** nouvelles propositions

# Modification rédactionnelle concernant une erreur dans la version anglaise de l'ATP

#### Communication du Gouvernement italien

Résumé

**Résumé analytique :** Différence entre les versions anglaise et française s'agissant du

paragraphe 2.1.4 de l'appendice 2 à l'annexe 1 de l'ATP.

**Mesure à prendre :** Modifier le paragraphe 2.1.4 (version anglaise de l'Accord

uniquement).

Documents de référence : Aucun.

#### Introduction

- 1. Le libellé du paragraphe 2.1.4 de l'appendice 2 à l'annexe 1 de l'ATP n'est pas le même dans les versions anglaise et française.
- 2. La version anglaise dispose ce qui suit : « Whatever the method employed, the mean temperature of the insulated chamber shall throughout the test be kept uniform, and constant in compliance with paragraph 1.7 of this appendix, to within  $\pm$  0.5 K, at a level such that the temperature difference between the inside of the body and the insulated chamber is 25 °C  $\pm$  2 K, the average temperature of the walls of the body being maintained at  $\pm$  20 °C  $\pm$  0.5 K. ».
- 3. La version française prévoit ce qui suit : « Quelle que soit la méthode utilisée, la température moyenne de la chambre isotherme sera maintenue pendant toute la durée de l'essai, uniforme et constante comme indiqué au paragraphe 1.7 du présent appendice, à un niveau tel que l'écart de température existant entre l'intérieur de la caisse et la chambre isotherme soit de 25 °C  $\pm$  2 K, la température moyenne des parois de la caisse étant maintenue à  $\pm$  20 °C  $\pm$  0,5 K. ».

GE.18-12267 (F) 100818 230818





- 4. Il est évident que les prescriptions figurant dans la version anglaise du paragraphe 2.1.4 (« [...], to within  $\pm$  0.5 K, [...] ») ne sont pas cohérentes avec celles du paragraphe 1.7, dont la première phrase dispose ce qui suit : « The mean outside temperatures and the mean inside temperatures of the body, taken over a steady period of not less than 12 hours, shall not vary by more than  $\pm$  0.3 K, and these temperatures shall not vary by more than  $\pm$  1.0 K during the preceding 6 hours. ».
- 5. En outre, dans la version française, les prescriptions prévues aux paragraphes 2.1.4 et 2.2.5 sont les mêmes, ce qui n'est pas le cas dans la version anglaise : l'expression « to within  $\pm 0.5$  K » n'apparaît que dans le paragraphe 2.1.4.

### **Proposition**

6. Supprimer les mots « to within  $\pm 0.5$  K » du paragraphe 2.1.4 de la version anglaise.

#### **Justification**

7. Cette modification est proposée pour que la version anglaise de l'ATP corresponde à la version française et que les prescriptions prévues au paragraphe 2.1.4 soient cohérentes avec celles prévues aux paragraphes 1.7 et 2.2.5.

**2** GE.18-12267